



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteaueux
69440 SAINTE CATHERINE

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU
VENDREDI 30 AVRIL 2021**

PRESENTS : Pierre DUSSURGEY, Ghislaine DIDIER, Lucien DERFEUILLE, Sophie GEORGES, Joëlle MASSE, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Thierry DAYDE, Loïs GIROUD-JOURNOUD, Elodie GEY, Séverine LE SCOUR SOTIN

EXCUSES : Mickaël PORTELA donne pouvoir à Christophe DUMAS - Adrien JACQUET donne pouvoir à Pierre DUSSURGEY

ABSENT : Joël BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Patrice GRANGE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 Mars 2021.

**Délibération 2021-021 : CCMDL – MODIFICATION DES STATUTS / TRANSFERT DE
COMPETENCE MOBILITE**

La loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité à la « bonne échelle » territoriale.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 01^{er} avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres.

Initialement prévue au plus tard le 31 décembre 2020, la date de la délibération du conseil communautaire avait ainsi été repoussée au 31 mars 2021.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment ses articles 8 et 14 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2019-12-27-002 en date du 27 décembre 2019, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes des monts du lyonnais, en date du 23 mars 2021, proposant la modification de ses compétences ;

Considérant le contexte de création à venir (en application de l'article 14 de la loi d'orientation des mobilités) de l'établissement public local qui associera notamment, et à titre obligatoire, la communauté de communes des monts du lyonnais, cet établissement étant doté d'une mission d'autorité organisatrice des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire définis à l'article L.3111-7 du code des transports, et étant amené à se voir ainsi transférer à la date de sa création les services de transports préalablement organisés par les communes ;

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à la majorité des voix (12 pour, 1 abstention)** d'émettre un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la communauté de communes afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L.1231-1 du Code des transports.

Délibération 2021-021 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PARCELLE n° D 658

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune rendu public et approuvé le 21 Juin 2007, Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 et applicable le 7 Octobre 2011, Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 et applicable le 23 Septembre 2014, Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 et applicable le 18 Juillet 2020, Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou les zones d'urbanisation futures de certains

secteurs du territoire communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 31 Mars 2021, concernant la parcelle D 658 d'une superficie de 1 258 m², classée en zones UB – N, située à Sainte Catherine 69440 – 191 Route d'Accole

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur la parcelle D 658 d'une superficie de 1 258 m².

Délibération 2021-022 : ATTRIBUTION SUBVENTION ADMR 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une subvention pour l'année 2021 de la part de l'ADMR et rappelle les critères d'attribution décidés par la commission finances pour les associations extérieures à la commune : l'association doit se situer dans les départements du Rhône ou de la Loire et être cantonale, les habitants de la commune bénéficient du service, la taille de l'association, la commune privilégie les associations à taille humaine, les associations œuvrant dans la santé et l'alimentaire, Ecole : 50.00 € par élève de la commune, 500.00 € maximum sur l'année, exception pour l'aide internationale si l'association permet aux gens de développer leur pays.

En raison du fort investissement de l'association sur le territoire de la Commune, la commission finance informe le Conseil Municipal que le montant maximum attribué à une association extérieure peut être dépassé. Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** l'attribution d'une subvention d'un montant de 800.00€ pour l'année 2021 à l'ADMR, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires. Ces dépenses seront affectées à l'article 6574.

Délibération 2021-023 : ATTRIBUTION SUBVENTION PARC ZOOLOGIQUE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une subvention pour l'année 2021 de la part du Parc Zoologique de Saint Martin la Plaine et rappelle les critères d'attribution décidés par la commission finances pour les associations extérieures à la commune : l'association doit se situer dans les départements du Rhône ou de la Loire et être cantonale, les habitants de la commune bénéficient du service, la taille de l'association, la commune privilégie les associations à taille humaine, les associations œuvrant dans la santé et l'alimentaire, Ecole : 50.00 € par élève de la commune, 500.00 € maximum sur l'année, exception pour l'aide internationale si l'association permet aux gens de développer leur pays. Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** l'attribution d'une subvention d'un montant de 300.00€ pour l'année 2021 à au Parc Zoologique de Saint Martin la Plaine, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires. **Ces dépenses** seront affectées à l'article 6574.

21h05 - Arrivée de Madame Elodie GEY.

Délibération 2021-024 : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité vis à vis de la circulation, il y a lieu de procéder à des travaux de sécurité routière et d'aménagement voirie :

1 - Travaux pour élargissement de la voirie au hameau de Chavassieux afin de faciliter le passage des véhicules des pompiers.

2 - Reprise des marquages au sol

Vu les articles R. 2334-10 à R. 2334-12 du CGCT

Afin de protéger les biens et les personnes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental du Rhône afin d'obtenir une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire présente les devis des travaux d'un montant :

1 - Travaux pour élargissement de la voirie au hameau de Chavassieux afin de faciliter le passage des véhicules des pompiers : Montant HT 21 896.09€ soit Montant TTC 25 601.30€

2 - Reprise des marquages au sol : Montant HT 3 070.70€ soit Montant TTC 3 684.84 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental du Rhône afin d'obtenir une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police.

1 - Travaux pour élargissement de la voirie au hameau de Chavassieux afin de faciliter le passage des véhicules des pompiers : Montant HT 21 896.09€ soit Montant TTC 25 601.30€

2 - Reprise des marquages au sol : Montant HT 3 070.70€ soit Montant TTC 3 684.84 €

Délibération 2021-025 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PARCELLES n° D 300 et D 364

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune rendu public et approuvé le 21 Juin 2007, Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 et applicable le 7 Octobre 2011, Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 et applicable le 23 Septembre 2014, Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 et applicable le 18 Juillet 2020, Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou les zones d'urbanisation futures de certains secteurs du territoire communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 22 Avril 2021, concernant les parcelles D 300 et D 364 d'une superficie totale de 158 m², classées en zones UA – N – PENAP, situées à Sainte Catherine 69440 – Le Bourg

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur les parcelles D 300 et D 364 d'une superficie totale de 158 m².

Questions diverses

Elections Départementales et Régionales : Les élus peuvent s'inscrire pour la tenue du bureau de vote. Les participants pourront se faire vacciner en priorité.

Association « Les voies de la forêt » : Le règlement du PLU ne permet pas l'installation d'une école sur le terrain du camping municipal. Une réunion sera fixée avec l'association.

Docteur Haudry : Suite à la demande d'un habitant, le Conseil Municipal étudiera la possibilité de nommer en hommage au Docteur Haudry une nouvelle rue ou place sur la commune.

Elections Départementales et Régionales : L'Etat subventionne l'achat de plexiglass.

AC2E : Renouvellement du bureau, une réunion sera organisée avec la mairie. Départ à la retraite de leur salariée en mars 2022.

USDM : Courrier du club

Gendarmerie : Création de l'association des Cadets de la Gendarmerie.

Association Le Bar Qui Passe : L'association souhaite organiser un spectacle en octobre 2021. Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

OPSM : L'Association demande l'autorisation de passage du Rallye Monts et Coteaux sur la commune qui se déroulera le 12 et 13 novembre 2021. Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (12 pour, 2 abstentions) autorise le passage du Rallye Monts et Coteaux.

Association La Fabrik : Elle souhaite utiliser la salle des fêtes du 10 mai au 13 mai afin d'organiser une répétition du spectacle « De la terre plein les valises ». Le Conseil Municipal autorise l'utilisation de la salle des fêtes.

Ecole St Jean Pierre Néel : L'Ecole informe le Conseil Municipal du changement de directrice.

Camping : Les élus remercient les employés techniques pour le travail réalisé autour de l'entrée du bureau d'accueil du camping.

Tour de table

Ghislaine DIDIER

Ecole Publique : Présentation du compte rendu du conseil d'école. 55 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire.

Travaux école : La garderie a déménagé durant les vacances de Pâques dans le hall d'entrée, les travaux débiteront fin mai. Concernant les travaux de réaménagement et d'isolation de l'école, l'appel d'offres est lancé.

Joelle MASSE

Conseil Municipal d'enfants : Le CME a choisi comme premier projet la création d'un jardin et d'un poulailler. Ils seront gérés par les enfants du CME aidés par les adultes de la Commission et des bénévoles. Un grand merci à Robert et Ludovic qui préparent le terrain pour les plantations et aménagent un poulailler. Une rencontre entre le CME et le Conseil Municipal d'adultes aura lieu le 21 mai à 19h00.

Gaëlle GUYOT-MICHEL

Terrain de basket : Les poteaux du terrain de volets empiètent sur le terrain de basket, ce qui peut être dangereux. La Commission se réunira prochainement pour étudier la gestion du terrain multisport.

Application PanneauPocket : Cette application permet une communication communale avec les habitants. La Commission Communication choisira de son utilisation ou non.

Loïs GIROUD-JOURNOUD

Camping : Comment promouvoir un camping de proximité ? Installation de deux vélos électriques au camping.

Séverine LE SCOUR SOTIN

RAMI : Il manque une grande armoire dans le centre info afin de pouvoir ranger le matériel.

Assistants Maternelles : Installation prochainement sur la commune d'une nouvelle assistante maternelle, Madame Elodie COGNET.

Garderie périscolaire : La Commission étudie le possible changement des horaires.

Sophie GEORGES

Local Jeunes : Une réunion de la Commission Jeunesse avec l'association afin de la redynamiser.

Manifestation : Mme GEORGES souhaitera organiser une fête de village cet été autour des associations afin de relancer les échanges entre les habitants.

Lucien DERFEUILLE

Commémoration du 8 mai : Elle sera tenue en comité restreint.

Local Doctoresse : Celui-ci sera loué au nouveau kinésithérapeute jusqu'à la fin des travaux de son futur cabinet.

Zone artisanale : Les travaux de génie civil sont terminés. Courant mai, le réseau électrique sera repris pour une remise en route début juin au plus tôt.

Ecole St Jean-Pierre Néel : La réhausse de la barrière sera posée prochainement.

Elodie GEY

Résidence les Jonquilles : Un des trois logements vacants a été attribué.

Parking Place de l'église : Un véhicule gêne très souvent la circulation sur la rue des écoliers.

Réunions

Prochain Conseil municipal Enfants	Vendredi 21 Mai à 19h00 à la salle des fêtes
Prochain Conseil municipal	Vendredi 21 Mai à 20h0 à la salle des fêtes
Adjoint	Mercredi 12 Mai à 20h30 en mairie
Commission Personnel	Vendredi 14 Mai à 14h00 en mairie
Réunion Association Les voix de la forêt	Samedi 15 Mai à 11h00 en mairie
Réunion AC2E	Samedi 22 Mai à 11h00 en mairie
Commission Jeunesse	Mardi 18 Mai à 20h00 en mairie
Commission Sport	Samedi 29 Mai à 10h00 au stade
Commission Fêtes et Cérémonies	Vendredi 28 mai à 19h00 à la Salle des Fêtes
Com Fêtes et Cérémonies et Associations	Vendredi 28 mai à 20h00 à la Salle des Fêtes

Fin de séance à 23h15